

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Renaud MUSELIER - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 028-999/09/BC

■ Approbation du marché relatif à la reprise des réseaux d'eaux usées et d'eau potable des boulevards Deloustal et Mermoz à Saint Victoret.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération AGER 004-373/08/BC du 28 juin 2008, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement d'un appel d'offres relatif à la reprise des réseaux d'eaux usées et d'eau potable des boulevards Deloustal et Mermoz, à Saint Victoret, sur la base du dossier de consultation des entreprises correspondant.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'avis d'appel public à la concurrence n° 2008/091 du 26 septembre 2008.

La Commission d'Appel d'Offres, au cours de sa séance du 21 janvier 2009, a retenu l'offre du groupement d'entreprises Bronzo / Guigues pour un montant de 412 237 euros HT, soit 493 035,45 euros TTC.

Le marché est un marché simple à prix unitaires conformément à l'article 17 du Code des Marchés Publics.

Le délai d'exécution des travaux est de sept mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Il est donc proposé au Bureau de la Communauté d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DPEA n° 3/545/CC du 26 juin 2006 approuvant le Plan Quinquennal Eau 2006/2010 ;
- La délibération n° 004-314/08/BC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- La délibération n° AGER 004-373/08/BC en date du 28 juin 2008 approuvant le lancement de l'appel d'offres ;
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de procéder à la reprise des réseaux d'eaux usées et d'eau potable des boulevards Deloustal et Mermoz – Commune de Saint Victoret ;
- Qu'il convient d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le marché relatif à la reprise des réseaux d'eaux usées et d'eau potable des boulevards Deloustal et Mermoz – Commune de Saint Victoret, attribué au groupement d'entreprises Bronzo / Guigues pour un montant de 412 237 euros HT, soit 493 035,45 euros TTC, dont les pièces constitutives sont annexées.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- Pour la part Assainissement, au Budget Annexe de l'Assainissement - Nature 231521 – Sous-Politique F110 – Opération 2008/00077 Desserte sanitaire Deloustal et Mermoz
- Pour la part Eau Potable, au Budget Annexe de l'Eau - Nature 231521 - Sous-Politique F170 – Opération 2008/00044 Desserte eau potable Deloustal et Mermoz.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à la Propreté, Traitement des Déchets
Eau et à l'Assainissement

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Antoine ROUZAUD

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI